

# Lignes Directrices de Gestion :

## l'UNSA Douanes condamne les « maléfiques » et réclame leur retrait !



*Un groupe de travail sur le bilan des Lignes directrices de Gestion (LDG) était prévu ce lundi 13 décembre au siège de la direction générale. Les syndicats n'ont pas entamé les échanges (cf : [déclaration](#)), le dialogue social étant devenu bien trop stérile en douane ces derniers mois.*



Pour, l'UNSA Douanes, le bilan des LDG est simple : c'est un système aliéné, dégradant et destructeur ! Il instille au sein de chaque service le poison de la défiance, de la jalousie et un profond sentiment d'injustice dont la Directrice générale a fait sa marque de fabrique.

**Vous avez été extrêmement nombreux à nous faire part de votre colère et de votre désarroi face à ces nouvelles méthodes.** Autant les personnels, que l'encadrement de proximité, sont amenés à avaler des couleuvres dans ce processus opaque et irrationnel. Il est l'outil moderne du management voulu par nos gouvernants, qui ont bien pris soin de priver les syndicats de tout espace de discussion, et par la même, de contradiction. En outre, il anéantit quasi toute possibilité de voir aboutir les recours.

### **Un système à bannir d'urgence...**

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer la mise en place de ces LDG. Mais, il est encore temps de réagir et de retourner cette arme de destruction massive du collectif douanier contre ses concepteurs : **vous pouvez utiliser votre droit de recours !**

Exercer vos droits tant qu'il vous en reste, c'est une évidence et une nécessité vitale. Il ne s'agit pas ici de faire un procès aux personnels lauréats via ces LDG, mais bien celui de l'ensemble des promoteurs des lignes de gestion : le gouvernement et les hauts responsables de l'administration. Vous leur montrerez ainsi qu'ils font fausse route avec leurs LDG et qu'ils **doivent renoncer à leurs plans pernicieux.**

### **Organiser la résistance !**

**Ne laissons pas la Directrice générale se vanter de la réussite de sa vilénie** en s'appuyant sur un trop faible nombre de recours. D'autant qu'elle s'était empressée, contrairement au directeur Général de la DGFIP, d'appliquer les LDG mutations dès la première année en 2020.

Plus nous serons nombreux à exprimer notre rejet de ce mode de mutations ou de promotions, qui fait la part belle à l'arbitraire, plus nous pourrons peser sur les évolutions des LDG.

**L'UNSA Douanes réclame avec force l'abrogation des LDG** et plébiscite le retour d'un système de gestion paritaire et transparent, le seul à même de maintenir de la cohérence au sein des personnels.

### **Comment faire son recours ?**

Il se fait en deux étapes :

1. demande sa fiche de non-proposition auprès de la FRHL  
par courriel en précisant dans le titre : « CDR : Demande de communication de document - NOM+PRENOM », et copie à l'ensemble de la hiérarchie (VH). Pensez à solliciter l'accusé de réception.
2. rédigier un recours administratif à transmettre VH  
Après réception de votre fiche de proposition, vous pouvez rédiger un recours à remettre auprès de votre chef de service, dans un délai de 2 mois.

Vous trouverez ci-joint les deux modèles de courriel et courrier nécessaires :

- demande de fiche de proposition du CDR et recours administratif simplifié

**ATTENTION : l'administration a supprimé les CAP compétentes pour l'étude de vos recours. Vous pouvez cependant être assisté(e) par le représentant syndical de votre choix.**

